



Syndicat national
des
enseignements
de second degré

Faire évoluer nos cultures professionnelles respectives

La réforme de 2017, en changeant les règles de carrière, en mettant l'accent sur l'accompagnement, totalement déconnecté de l'avancement, bouleverse les rapports entre enseignants et corps d'inspection et nous pousse, les uns et les autres, à une évolution de nos cultures professionnelles respectives.

Il serait souhaitable pour le SNES-FSU, que conjointement nous nous attachions à élaborer les finalités et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement. Si, depuis longtemps, l'aspiration existe à ce que les missions des inspecteurs soient essentiellement centrées sur l'aide et le conseil, les dernières années et l'acculturation d'une partie des cadres de l'Éducation nationale au management ont sensiblement altéré les rapports entre inspecteurs et enseignants, CPE, Copsy et des résistances peuvent émerger quant à l'accompagnement.

Il sera donc nécessaire de restaurer la confiance et saisir l'opportunité de la réforme de 2017 pour voir comment, ensemble, œuvrer à des transformations porteuses de l'intérêt général. Cela suppose un commun accord sur un certain nombre de principes, accord sur le fait que le cadre est celui de la confrontation de deux expertises, que doit être banni tout discours surplombant et dogmatique, l'objectif étant bien l'idée que le regard et la discussion sur les pratiques doivent être un outil de transformation au service de la démocratisation des savoirs.

Petit à petit il faudra amener les enseignants à sortir de la posture dans laquelle certains s'enferment, celle d'une défiance a priori qui peut conduire à une forme de soumission improductive voire à l'hostilité. Le débat doit être celui de professionnels attachés aux mêmes finalités d'enrichissement des méthodes et pratiques, traduit par la confrontation d'expériences permettant des évolutions au service de l'entrée de tous les élèves dans la culture commune.

Pour cela, l'enseignant doit être suffisamment mis en confiance pour argumenter sur ses choix pédagogiques, expliquer sans retenue ses éventuelles difficultés, faire part de ses souhaits en matière de formation ou de mobilité. C'est par le respect du travail enseignant, l'absence de prescriptions imposées que l'apport de l'inspecteur pourra prendre tout son sens pour les enseignants placés dans une attitude réflexive sur leur métier.

Bien entendu, les efforts faits en matière de formation continue, tant dans ses moyens que ses contenus devront permettre de rendre effectifs les apports des visites d'accompagnement.



Spécial lauréats 2017 : des infos en ligne snpi.fsu.fr

La question se pose souvent aux jeunes collègues inspecteurs de la compatibilité de leurs nouvelles fonctions avec celles d'un engagement syndical. Au-delà de l'évidence du droit de tout fonctionnaire à se syndiquer, quelles que soient ses fonctions, le SNPI répond à vos questions sur le sujet. [A télécharger sur notre site snpi.fsu.fr](http://snpi.fsu.fr)

Vous y trouverez aussi un ensemble d'informations syndicales et professionnelles ...

Des textes pour « penser » notre métier

Des informations sur la carrière

Des informations sur les concours et le mouvement





Syndicat national
unitaire
de l'enseignement
professionnel

La diversité des pratiques pédagogiques pour construire une culture commune accessible à tous les jeunes

Le rôle de l'inspection a été, cette année encore, au cœur des débats du congrès du SNUEP-FSU. Au-delà d'une déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement de carrière, le SNUEP-FSU revendique un rôle protecteur et formateur de l'inspection. Celle-ci doit être pensée comme élément d'accompagnement objectif de l'enseignant-e dans son regard sur sa pratique et son approche des problématiques rencontrées lors de l'exercice de ses missions notamment celles qui relèvent de la réussite de tous les élèves.

Pour le SNUEP-FSU, un haut niveau disciplinaire associé à un haut niveau de formation professionnelle qui croisent les différents champs des sciences de l'éducation est nécessaire pour évaluer et accompagner les personnels de l'enseignement professionnel. La réalité révèle trop souvent que certain-es collègues sont évalué-es par des inspecteurs/trices qui ne relèvent pas de leur discipline – ce qui, pour le SNUEP-FSU, n'est pas acceptable. De plus, depuis la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans et la mise en œuvre des nombreux dispositifs (CCF, AP, EGLS*, Porte-folios/passeports de compétences, etc.) le rôle des inspections a été fortement modifié. Leur mission d'accompagnement se concentre sur la vérification de la mise en œuvre de ces dispositifs au détriment d'un véritable accompagnement pédagogique, de remédiation ou de conseil. De surcroît, il n'est pas rare, même lors d'inspection, qu'ils/elles imposent des choix et outils pédagogiques dont certains – comme la classe inversée – n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité pour les élèves. Hormis le manque d'intérêt pour la réussite de tous les élèves c'est aussi la liberté pédagogique des personnels qui est remise en cause par ces pratiques d'inspection. Le SNUEP-FSU, attaché à la réussite de tous les élèves, considère que ces modalités d'inspection ne répondent aucunement à une préoccupation majeure, pourtant affichée par les gouvernements successifs, celle de combattre les inégalités.

Donner accès à tous-tes à des savoirs ambitieux participe de la construction d'une culture commune. Le quotidien de la classe peut facilement amener à oublier des appuis importants de la recherche permettant à tous les élèves, même les plus fragiles, d'accéder aux savoirs. L'inspecteur ou l'inspectrice a un rôle primordial pour rappeler ces appuis sans tomber dans l'injonction ou la pression à appliquer telle pratique ou méthode. Il est nécessaire aussi de mettre en commun les différent-es approches pédagogiques entre collègues et de les confronter aux réalités de la diversité des classes. Or, aucun temps n'est dédié pour mettre en œuvre ces discussions autour des échanges de pratiques.

Culture commune ne veut certainement pas dire méthode commune. Démocratiser l'accès aux savoirs ce n'est pas uniformiser le pédagogique. Le « tout numérique » ne va pas réduire la fracture sociale, comme on le ressasse sans cesse, bien au contraire. En revanche, la mise en commun des diverses pratiques participent de la construction collective des savoirs. Les inspecteurs et inspectrices devraient être les mieux à même pour apporter un regard critique extérieur et pour accompagner les enseignant-es dans cette diversité via la formation initiale et continue (en présentiel) de qualité, où seraient présentés entre autres, les résultats de la recherche en sciences de l'éducation, les échanges et analyses de pratiques entre pairs, etc. Le lycée professionnel est, en ce sens, un atout. Les professeur-es des disciplines professionnelles ont des parcours très souvent différents de ceux des disciplines générales et la mise en commun des pratiques peut être utile à tou-tes donc aux élèves. La confiance des enseignant-es envers le corps d'inspection a été mise à mal. Un accompagnement de qualité aura le mérite premier de la restaurer, mais surtout de participer à la démocratisation des savoirs, condition indispensable pour lutter contre les inégalités.

* CCF : contrôle en cours de formation, AP: accompagnement personnalisé, EGLS : enseignements généraux liés à la spécialité



Syndicat national
de l'éducation
physique de
l'enseignement
public

L'accompagnement : un outil au service de la formation des enseignants, de leur développement professionnel au service de l'apprentissage et de la réussite des élèves

Le SNEP-FSU a toujours dénoncé le système d'inspection précédent, qui connecté à l'avancement, installait souvent l'évalué, le jour de l'inspection, dans une position « d'infantilisation » avec une recherche de la meilleure note possible en tentant de coller aux injonctions hiérarchiques pour progresser dans sa carrière.

L'inspection jouait un rôle de classement pour accélérer une promotion alors qu'elle aurait dû permettre un dialogue entre l'enseignant et l'inspecteur, un retour réflexif sur ses pratiques professionnelles pour lui permettre de progresser et de favoriser la réussite de tous les élèves.

Crainte ou attendue, elle reste nécessaire pour évaluer la qualité du service public d'éducation et la réalisation des objectifs qui lui sont assignés par la nation. La liberté pédagogique consubstantielle d'un métier d'enseignant concepteur fait la richesse et la diversité de notre métier mais ce travail reste encadré par des textes officiels. Ce métier nécessite d'être nourri des évolutions sur les connaissances scientifiques, didactiques, etc. Une formation permanente, dont les besoins s'expriment mieux si l'enseignant est accompagné dans sa réflexion, interrogé, guidé dans ses choix, est donc nécessaire.

Le SNEP-FSU a toujours considéré que l'inspection devait jouer un rôle dans le développement professionnel des enseignants et de ce fait qu'il convenait de transformer les temps d'inspection vers des temps où les professionnels seraient accompagnés dans l'exercice de leur métier. L'accompagnement doit être un outil au service de la formation des enseignants, de leur développement professionnel au service de l'apprentissage et la réussite des élèves.

L'accompagnement individuel doit se dérouler à partir de l'observation d'une séance et doit permettre à l'enseignant, après dialogue, d'analyser sa pratique, d'en noter les points plus ou moins positifs et d'identifier les besoins en formation : connaissances scientifiques des différents processus d'apprentissage, connaissances théoriques et scientifiques des APSA*, didactique, démarches pédagogiques, technologie des APSA* mais aussi vécu physique dans celle-ci pour éprouver physiquement les enjeux, les contraintes... des différentes activités.

Le dialogue lors d'une inspection doit traverser l'ensemble des problématiques pour permettre à l'enseignant d'analyser l'ensemble du processus en cours lors d'une séance : choix de l'objet d'apprentissage, objectifs visés, forme pédagogique, didactisation de l'activité, critères et indicateurs utilisés pour mesurer les effets de la ou des séquences mises en œuvre lors de la séance, les dynamiques de groupe... Interroger ces choix sans émettre de jugement de valeur permet une distanciation qui peut engager l'enseignant à réfléchir sur la pertinence de sa construction.

L'accompagnement collectif, ne doit pas être un outil de formatage de la profession. Il doit pouvoir aider des équipes pédagogiques et des équipes d'établissement à réfléchir à la mise en place et la réalisation de projets favorisant la réussite de tous les élèves. Il peut aussi permettre « la confrontation » de méthodes, de projets, et la réflexion autour de dispositifs.

*APSA : activités physiques, sportives et artistiques



Syndicat national
unitaire des instituteurs,
professeurs
des écoles et
PEGC

Être ceux qui écoutent, impulsent, proposent tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants et l'autonomie des équipes

L'inspection telle qu'elle existe encore recueille un avis défavorable des enseignants : source de stress, souvent vécue comme infantilisante, elle est peu propice à un partage d'expertise et à une analyse partagée des pratiques. De plus, du fait de son impact sur la carrière (mutations et salaires), elle n'est pas pour les enseignant-es une occasion d'aborder les difficultés réelles du métier et n'offre donc pas de perspectives pour les dépasser.

Le Snuipp-FSU note favorablement la mise en place de l'accompagnement tout en affirmant qu'il passe d'abord par une reconquête du pouvoir d'agir des enseignant-es et implique une relation de confiance avec la hiérarchie. Il doit s'appuyer sur l'expertise professionnelle des personnels et partir des besoins qu'ils peuvent être amenés à identifier. C'est en prenant appui sur des situations réelles, en alternant des temps d'observation, de discussions voire de « disputes professionnelles », de retour sur les pratiques, que l'accompagnement sera efficace. Ce dernier doit s'effectuer sur un temps long et être adossé à une formation continue régulière basée sur la recherche sans exclusive. Cette formation doit concerner aussi bien les enseignant-es que les formateurs et les personnels d'encadrement à qui il est souvent reproché une posture injonctive sans véritables fondements théoriques. Accompagnement et formation continue ne relèvent pas de la même démarche et ne doivent pas se substituer l'un à l'autre.

Dans cette optique, les IEN et les équipes de circonscription devraient être ceux qui écoutent, impulsent, proposent tout en respectant la liberté pédagogique des enseignants et l'autonomie des équipes. Cette nouvelle posture impose que soient abandonnées les pratiques de management et de pilotage actuelles qui sont à l'origine d'une part importante du malaise enseignant. Une véritable relation de confiance est à construire basée sur un partage d'expertise entre professionnels concepteurs. Une relation qui déjà, on le sait, risque d'être polluée par la non déconnexion entre l'évaluation et les perspectives de promotion, mais aussi par le fait que l'IEN continuera à jouer un rôle décisif dans l'évolution des carrières.

Les publications du SNPI-FSU

La revue *Inspecteur aujourd'hui*

4 numéros par an



La lettre d'infos aux adhérents

Une vingtaine par an



Le site snpi.fsu.fr

